Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: Kristina Beaudry
Date de la demande: 2021-03-11 15:07:36

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Lors d'un signalement d'une situation de sextage, il est important de recueillir l'information et de remplir la grille d'incident avec la personne ayant fait le signalement. Par la suite, il est important de rencontrer les personnes concernées par le signalement incluant la victime et le témoins. À l'aide de l'information recueillies à partir des grilles, l'intervenant détermine s'il s'agit d'un acte malveillant et de nature criminelle ou d'un acte impulsif. Dans le cas d'un acte malveillant, le service de police doit être immédiatement informé. Si l'intervenant à des doutes que l'instigateur a en sa possession de la pornographie juvénile il confisque le l'appareil électronique selon les étapes de la trousse SEXTO. Dans le cas d'un acte impulsif, la grille d'incident est rempli avec l'instigateur pour recueillir les informations. Le service de police sera tout de même informé des interventions réalisées selon la trousse SEXTO. Une rencontre de sensibilisation sera effectuée par le service de police. La police ne peut demander à l'intervenant de rencontre une personne supplémentaire dans une enquête. L'école n'est pas mandataire du service de police.
Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est possible que l'intervenant n'est pas à intervenir dans une situation de sextage si aucune répercussion n'est visible à l'école et que l'instigateur soit une personne à l'extérieur de l'école. Je comprend donc que si un parent me demande d'intervenir alors que son jeune à envoyer une photo à un inconnu sur internet, je dois le référer au service de police. Cependant, si le jeune vient me voir pour faire un signalement et qu'il vit des inconforts dans cette situation la méthode d'intervention sexto est enclenchée pour recueillir des informations.
Je retiens d'une mise en situation qu'il est important de rencontrer TOUTES les personnes impliquées dans la situation de sextage avant de rencontrer l'instigateur, la première personne à rencontrer est la personne ayant fait le signalement. Si le jeune victime dit que d'autres personnes sont impliquées (exemple des amis qui ont aussi reçu des photos de lui nu) ces personnes doivent être rencontrées pour vérifier les faits.
Je retiens également que si un élève ne collabore pas et refuse de remplir la grille d'incident, je dois contacter le service de police pour qu'il prenne le relai dans la situation.
Je retiens également que même si les photos/vidéos ne sont pas de la pornographie juvénile (ex: fille en maillot de bain sur la plage), je dois tout de même rencontrer la personne possédant ses photos/vidéos. Les personnes impliquées seront sensibiliser à l'échange de photos et vidéos.
EN AUCUN CAS je dois regarder une photo ou une vidéo d'un élève, je dois refuser qu'un élève m'envoie sa photo ou vidéo. Je m'assure de la nature de la photo/vidéo en posant des questions sur le contenu à l'élève.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?
L'étape qui me semble la plus délicate est en lien avec questionner l'élève sur le contenu de la photo ou vidéo. Il peut être très malaisant pour l'élève de nommer ce qui se trouve sur les photos et vidéos. Il s'agit donc, pour l'intervenant, d'adopter une posture de non jugement et de rassurer l'élève dans la démarche.
Une étape plus délicate serait aussi de contacter les parents pour les informer de la situation impliquant leur jeune. Il peut être très gênant pour un parent de savoir que son enfant transmet et partage des photos et des vidéos intimes. Il s'agit donc, pour l'intervenant, de nommer les faits objectivement, de rassurer le parent dans la démarche, de s'assurer d'une bonne compréhension du parent et de lui nommer les prochaines étapes à venir. Il faut s'assurer d'une bonne collaboration école-famille lors de situations de ce genre.